

INSTALLATION/ MODIFICATION D'UN LOCAL COMMERCIAL

Délai d'instruction ≈ 2 mois

- Modification Devanture
- Travaux intérieurs en SPR
- Changement de destination



Déclaration préalable - Cerfa
13404
Dépôt de demande sur internet
possible

Délai d'instruction ≈ 1 mois

- Demande d'enseigne



Déclaration préalable
Cerfa14798

Délai d'instruction ≈ 2/4 mois

- Modification intérieure
- Demande ERP (Établissement recevant du public)



Déclaration préalable - Cerfa
13824
Notice de sécurité
Notice d'accessibilité

*Cafés/restaurants uniquement

Délai d'instruction ≈ 1 mois

- Occupation du domaine public :
Demande de terrasse



Envoi de la demande par mail
avec description du projet, visuel,
emprise type d'autorisation

Contact : Conseiller en architecture et en patrimoine de la ville de Vitré

Service Urbanisme - Pôle Aménagement
87 Bis Bd des Rochers, 35500 Vitré
02 99 74 43 53

Contact : Responsable du service Affaires Générales
Service Affaires Générales - Point Formalités
1 place Notre-Dame, 35500 Vitré
02 99 75 54 16